

# NOTICE

## **FICHE DE DONNEES SOCIOPROFESSIONNELLES – CG 66**

Complétez et conservez cette fiche de données socioprofessionnelles, elle vous sera réclamée par le Conseil Général des Pyrénées Orientales, dans le cas où vous seriez soumis à « *droits et devoirs* »\*. Les données figurant sur cette fiche serviront de base à votre entretien d'orientation professionnelle, initié par le Conseil Général.

*\* Sont concernées par les « droits et devoirs » les personnes dont le revenu procuré par leur activité est inférieur à 500€.*